



Conseil Municipal du 26 février 2026

Délibération n°2026.02.10

Date de convocation : 20/02/2026

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Mme Gwénola MEVEL

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 26 février 2026 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sebastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT, M. Joël CHOQUER, M. Régis MIOSSEC, Mme Gwénola MEVEL, M. Vincent BOUTOILLER, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Sophie HALLEGOT, M. Yann BELLEC

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir Mme Virginie SOCHARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Claudie DEMANGE qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Vincent BOUTOILLER, Mme Angélique QUERE qui a donné pouvoir à Mme Gwénola MEVEL, M. Frédéric RICHARD qui a donné pouvoir à M. Sebastien DELANOE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2026.02.10 Budget camping : adoption du budget primitif 2026
(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Considérant la reprise anticipée des résultats ;
Considérant la fiche de calcul de résultat prévisionnel réalisée par l'ordonnateur ;
Considérant la balance d'exécution du budget visée par le comptable public en date du 26 février 2026 ;
Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser ;

Mme QUIEC présente le projet de budget primitif du camping du Bois de la Palud pour 2026 qui s'équilibre en fonctionnement à 50 122,18 €. Mme QUIEC rappelle que le projet de budget primitif a été envoyé à l'ensemble des conseillers municipaux le 13 février 2026.

Le budget primitif est présenté ci-dessous :

CAMPING

BP 2026

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011 - Charges à caractère général	12 082,11 €	8 455,15 €	18 714,01 €	18 550,00 €	15 663,38 €	26 972,18 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 012,00 €	11 242,67 €	11 889,78 €	18 000,00 €	17 670,75 €	23 000,00 €
66 - Charges financières	81,51 €	75,50 €	82,89 €	100,00 €	71,75 €	150,00 €
	27 175,62 €	19 773,32 €	30 686,68 €	36 650,00 €	33 405,88 €	50 122,18 €

RECETTES	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002 - Résultat de fonctionnement reporté	8 284,48 €	12 418,56 €	17 908,80 €	13 812,54 €	13 812,54 €	20 122,18 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	31 309,70 €	25 263,56 €	26 590,42 €	22 837,46 €	39 715,52 €	30 000,00 €
	39 594,18 €	37 682,12 €	44 499,22 €	36 650,00 €	53 528,06 €	50 122,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du camping.

VOTE :

- **Pour : 19**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Fait à Plougoulm, le 27 février 2026

Le Maire, Patrick GUEN



La secrétaire de séance, Gwénola MEVEL

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 27 février 2026
- La publication, le 27 février 2026

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 - informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Budget camping

RESULTATS 2025

Dépenses de fonctionnement	33 405,88 €
Recettes de fonctionnement	39 715,52 €
Résultat 2025	6 309,64 €
Résultat antérieur	13 812,54 €
Résultat à reporter en 2026	20 122,18 €

Certifié conforme, le	Le Comptable,
Cachet et signature	
Vu, le 26/02/2026	
P/ Le Comptable Agnès RENDU Inspectrice des Finances Publiques Service de Gestion Comptable de MORLAIX Centre des Finances Publiques Place du Pouliet CS 27907 29679 MORLAIX CEDEX	

Certifié conforme, le 24/02/2026	Le Maire,
Cachet et signature	

Critères de l'édition :

Section / Sens	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Crédits de Reports	Décisions Modificatives	Total Budgétisé (A)	Engagé	Reste engagé (B1)	Liquidé (B2)	Total Réalisé (B) = (B1) + (B2)	Montant disponible = (A) - (B)
Investissement										
Dépense	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit										
Fonctionnement										
Dépense	34 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 650,00 €	0,00 €	0,00 €	33 405,88 €	33 405,88 €	3 244,12 €
Recette	34 650,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 650,00 €	0,00 €	0,00 €	53 528,06 €	53 528,06 €	-16 878,06 €
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 122,18 €	20 122,18 €	
Déficit										
Résultat										
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 122,18 €	20 122,18 €	
Déficit										